

V RENDEMENT DES SOCIÉTÉS

Étant donné les différences de caractère et d'importance des activités des sociétés, de l'éloignement de leur zone d'activité et du fait que, fréquemment, les sociétés canadiennes n'ont pas une participation majoritaire dans leurs affiliées, il n'est pas facile de recueillir toute l'information désirée pour évaluer le rendement de ces entreprises en fonction des exigences du Code d'éthique. Néanmoins, nous nous sommes efforcés de le faire de manière objective et impartiale comme l'exige le mandat de l'Administrateur. La tâche eut été impossible sans la coopération des sociétés canadiennes intéressées et de leurs affiliées sud-africaines. Heureusement, elles se sont montrées coopératives dans la plupart des cas et les résultats de l'enquête ont été présentés aux pages précédentes et en particulier, au Tableau IX.

Le barème de cotation demeure inchangé. Huit des neuf catégories de pratiques d'emploi du Code : conditions générales de travail, négociations collectives, main-d'oeuvre itinérante, formation et avancement, avantages complémentaires, relations raciales, encouragement aux entreprises noires et responsabilités sociales ont droit à un maximum de dix points. La neuvième catégorie, celle des salaires, a droit à vingt points car cette rubrique est en général considérée comme l'indicateur le plus important des relations entre employeur et employé. C'est en fonction de ces éléments que les sociétés ont été classées dans une des catégories figurant au Tableau X.

En évaluant le rendement des sociétés canadiennes et de leurs affiliées, nous avons tenu compte du fait qu'il est beaucoup plus difficile pour les petites entreprises d'entreprendre toute la gamme des programmes nécessaires pour satisfaire aux exigences du Code. Nous avons également tenu compte du

TABLEAU X	
COTES D'ÉVALUATION	
I - plus de 80 points	- Satisfait à toutes les exigences de base ou les dépasse. Possibilités d'amélioration.
II - 66 à 80 points	- Satisfait à la plupart des exigences de base ou les dépasse. Possibilités importantes d'amélioration.
III - 50 à 65 points	- Satisfait certaines exigences de base ou les dépasse. Améliorations importantes nécessaires.
IV - moins de 50 points	- Ne satisfait pas à de nombreuses exigences de base. De gros efforts sont requis pour respecter le Code.

caractère tout à fait particulier du contexte sud-africain dans le domaine des affaires et des conditions de concurrence que cela implique. Bien que l'on ne puisse pas considérer le gouvernement canadien et son Ambassade en Afrique du Sud comme une entreprise au sens habituel du terme, nous les avons cotées, autant que faire ce peut, de la même manière que les sociétés canadiennes et leurs affiliées, sans perdre de vue le caractère très différent de leurs activités. L'Ambassade a rédigé des lignes directrices concernant les domestiques employés par le personnel diplomatique. Ces lignes directrices concordent avec le Code d'éthique, et leur application est surveillée par l'Ambassadeur.

Les cotes accordées aux diverses sociétés sont présentées au Tableau IX.

TABLEAU XI		
ÉVALUATION DES SOCIÉTÉS		
<u>Sociétés canadiennes</u>	<u>Entreprises affiliées sud-africaines</u>	<u>Cote</u>
1. Bayer Foreign Investments Ltd.	Six affiliées - voir ci-dessous*	II
2. Gouvernement du Canada	Ambassade du Canada à Pretoria	I
3. JKS Boyles International Inc.	JKS Boyles (Pty) Ltd.	II
4. Menora Resources Inc.	Ocean Diamond Mining Ltd.	III
5. National Business Systems Inc.	ABS Computers (Pty) Ltd.	II
6. QIT-Fer et Titane Inc.	Richards Bay Minerals	I
7. Sternson Ltd.	Sternson (SA) (Pty) Ltd.	III
8. Unican Security Systems Ltd.	ILCO Unican (SA) (Pty) Ltd.	II
9. Varsity Corporation	Fedmech Holdings Ltd.	II

* Les six entreprises affiliées à Bayer en 1988 étaient les suivantes :

- Bayer South Africa (Pty) Ltd.
- Bayer-Miles (Pty) Ltd.
- Chrome Chemicals (South Africa) (Pty) Ltd. (2 usines)
- Haarman & Reimer (SA) (Pty) Ltd.
- Rubber Chemicals (Pty) Ltd.
- Vergenoeg Mining Company (Pty) Ltd.

La plupart des évaluations étaient fondées sur les résultats du questionnaire-type et ont été complétées à l'aide des renseignements fournis par les sociétés canadiennes et/ou leurs affiliées grâce à des rencontres, des contacts téléphoniques et de la correspondance. Le groupe Bayer de sociétés soumet habituellement un rapport aux autorités ouest-allemandes comme l'exige le Code européen d'éthique; en effet, les entreprises d'Afrique du Sud affiliées à Bayer sont contrôlées par la société-mère d'Allemagne de l'Ouest, Bayer A.G., de Leverkusen, en dépit du fait qu'en droit, elles sont affiliées à la société de Toronto, Bayer Foreign Investments Ltd. Comme elle l'avait